Janvier 2018

Inf'eau

Bassins Versants du Syndicat Mixte de l'Horn

Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn

Deuxième Plan de Lutte contre les Algues Vertes / Territoire de l'Horn et du Guillec

En 2017, l'état a décidé de lancer un second Plan de lutte contre les algues vertes (PLAV), Le SMH a répondu en présentant un programme d'actions qui sera mené jusqu'en 2021.

EDITO

Jean-Guy GUÉGUEN

Président du Syndicat Mixte de l'Horn

Après de longues tractations, le nouveau Plan Algues Vertes a été validé par l'Etat et la Région. Nous avons tout fait pour que les objectifs de teneur en nitrates de l'Horn et du Guillec soient réalistes et cohérents au regard du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. Ces valeurs atteignables ont pour but de donner de l'espoir aux agriculteurs afin de conserver l'immense courage nécessaire pour continuer les pratiques vertueuses de fertilisation déjà conduites par la plupart des agriculteurs ces dernières années. Gageons que les bons résultats obtenus permettront de convaincre encore davantage de l'intérêt de poursuivre le travail collectif et individuel. La complémentarité et la convergence de vue entre le Syndicat de l'Horn et la Chambre d'agriculture sont un atout majeur de la réussite de ce nouveau Plan.

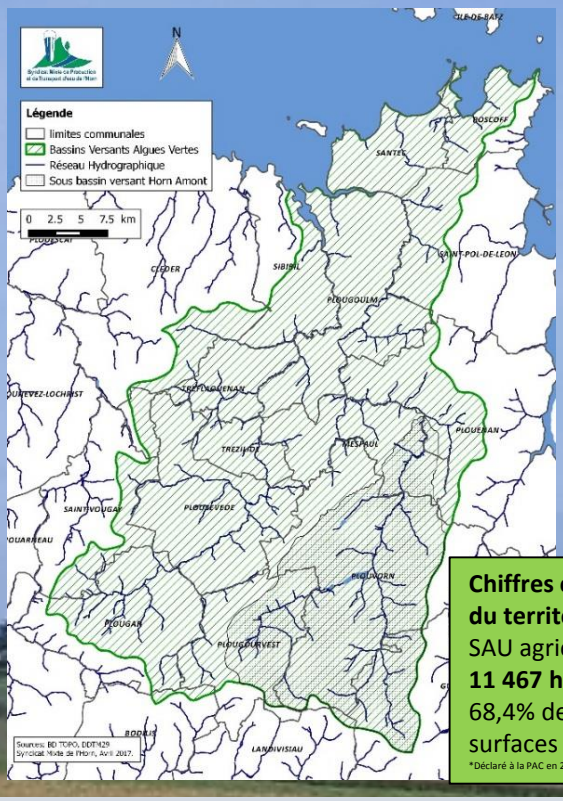

Chiffres clés du territoire :
SAU agricole*
11 467 ha soit 68,4% des surfaces du BV
*Déclaré à la PAC en 2015

Objectif d'adhésion similaire au 1er Plan de Lutte contre les Algues Vertes:

- **2/3** des agriculteurs soit **303** exploitations
- **80 %** des surfaces agricoles du Bassin Versant (BV)

Le Plan algues Vertes 2

Le phénomène d'algues vertes est dû à la combinaison de plusieurs facteurs dont une charge importante en azote de l'eau des rivières qui se jette dans les baies. En 2010, l'état a lancé le premier plan de lutte contre les algues vertes en vue d'améliorer la gestion des algues (amélioration des connaissances, ramassage…) et d'en prévenir la prolifération en réduisant les flux de nitrates arrivant à l'exutoire des bassins versants.

La baie de l'Horn et du Guillec est parmi les 8 baies concernées par le 2ème plan de lutte contre les Algues Vertes en Bretagne. Les algues vertes s'accumulent et viennent se déposer dans la baie du Dossen.

Le 1er PLAV et les efforts de chacun ont montré leurs fruits en terme de réduction des nitrates dans les cours d'eau. Les concentrations sont passées pour l'Horn et le Guillec de 76 et 78 mg/L en 2013 à 62 mg/L en 2017.

Les efforts doivent cependant se poursuivre, afin de réduire le phénomène et de pouvoir aussi rouvrir la prise d'eau de l'Horn d'ici 2027.

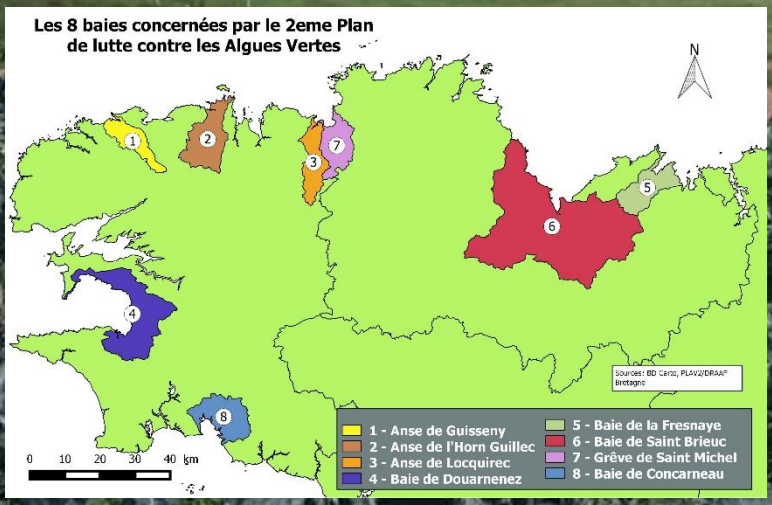

Pour tous renseignements sur le PLAV2, les techniciens du SMH et de la CRAB pourront vous répondre :

Chargé de mission agricole (Armel Gentien) : 02 98 69 51 95 smhorn.agro@gmail.com
Technicienne zone humide et agricole (Laurie Gariglio): 02 98 69 51 61 smhorn.zh@gmail.com
Chargée d'animation de territoire à la CRAB (Gaëlle Guiocheau) : 02 98 88 97 69 gaelle.guiocheau@bretagne.chambagri.fr

Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE BRETAGNE

Un engagement collectif à conserver

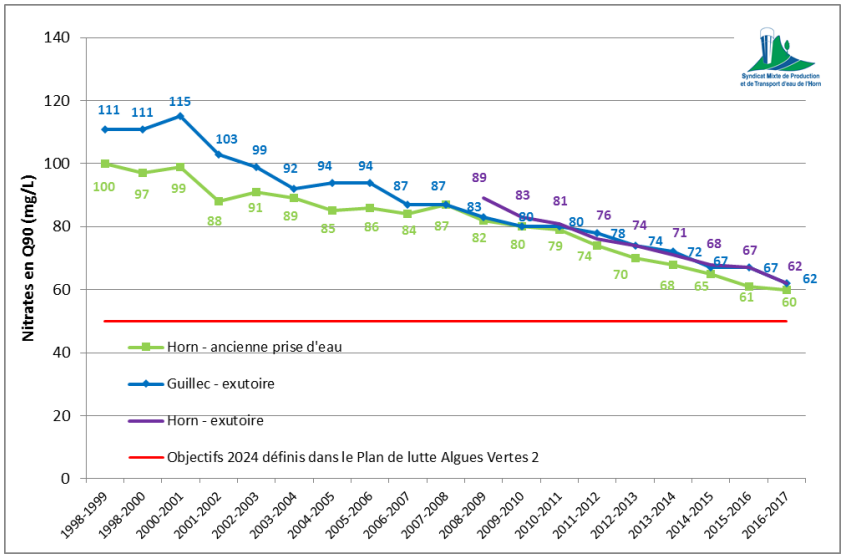

Grâce aux efforts collectifs, les nitrates ont diminué de 5mg/L cette année. Les actions proposées permettront d'accompagner les exploitations dans la poursuite de leurs efforts.

Les outils mobilisables du volet agricole du PLAV2

Le bilan du dernier PLAV a permis de démontrer une **diminution globale de la pression azotée** organique et minérale sur la plupart des cultures du territoire toutes typologies d'exploitations. Pour le PLAV2, il est question de **continuer à agir en collectif tout en accompagnant les démarches individuelles d'amélioration des pratiques.** Pour cela, nous proposons des actions accessibles à toutes les exploitations du territoire qu'elles soient légumières, horticoles ou d'élevages.
Dans le PLAV1, les objectifs d'adhésion ont été tenus, plus de 2/3 des exploitations et 80 % des surfaces étaient engagées!

- Une **CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES** et un anonymat des agriculteurs respectés, aucune diffusion de donnée nominative à l'administration.
- **LE SMH SE PORTE GARANT DE LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES.**
- Seule se fera la transmission des données sous forme agrégée (**BILAN DES ACTIONS**) et les factures acquittées pour paiement des prestataires seront transmis.

1. Vous souhaitez bénéficier des actions du PLAV 2 ?

- Le siège de votre exploitation ou plus de 3Ha sur le Bassin Versant Algues Vertes (BVAV)
- Signature d'une convention de renouvellement d'adhésion avec le SMH (Contact par Armel Gentien ou Laurie Gariglio)
- Diagnostic de l'exploitation pour les nouveaux engagés par un des prescripteurs agréés dans le PLAV
- Les agriculteurs référents par commune sont là aussi pour suivre les engagements.

2. ETAP'N et l'optimisation de la fertilisation :

- 3 analyses d'azote du sol ou PILAZO (choux) **gratuits** dans l'année (financés par le PLAV) et 1 analyse de déjections **gratuite** (lisier, fumier, compost, eaux de lagunes…)
- Résultats et conseils de la CRAB en 10 jours ouvrés max !
- Rappel par les techniciens pour récupérer les indicateurs de fertilisations des années passées.

Le SMH continuera de vous téléphoner pour vous proposer les prélèvements aux périodes clés de votre fertilisation !

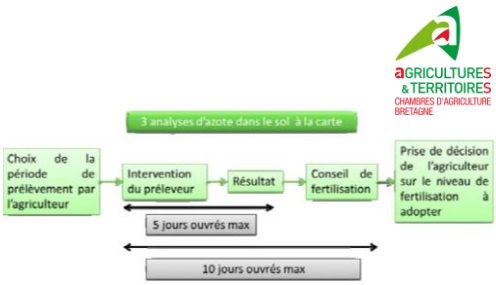

3. Conseil technique agricole

Les agriculteurs engagés peuvent bénéficier de conseils techniques **gratuits** par les organismes agréés sur l'Horn Guillec. Les conseils proposés devront **intégrer les considérations environnementales du PLAV**. Chaque demande de conseil fera l'objet d'une validation du SMH. Des conseillers spécialisés répondront à vos questions.

Thématiques d'accompagnement technique	Exemple d'accompagnement	Organismes agréés*
Changement ou évolution du système d' exploitation	Etude technico-économique (Ecodefi, Previ lait…), Etude sur l'optimisation du système fourrager, étude de faisabilité MAEC système, Pré-diagnostic vers l'Agriculture Biologique…	• Chambres d'Agricultures de Bretagne (CRAB) • Alteor Environnement • Bretagne Conseil Elevage Ouest • CAPINOV • GAB 29
Projet structurant	Etude d'opportunité pour projet de méthanisation, Etude de faisabilité bâtiment d'élevage (plan non inclus), Dyn'avenir (CRAB) …	
Gestion de l'herbe	Diagnostic conduite de l'herbe ou autres cultures fourragères (objectifs, pratiques en place) pistes de progrès cohérentes (gestion du pâturage, fertilisation, renouvellement…) et appui à la mise en œuvre	
Gestion de l'azote	Accompagnement agronomique adapté en fonction du type de production de l'exploitation (légumière ou grandes culture/élevage)	
Gestion de l'interculture	Analyse de la gestion des couverts et conseil sur les marges de progrès, les améliorations concernant la rotation , le choix des espèces, les associations , les conditions d'implantation, l' organisation du travail, la faisabilité…. etc	

* Certains organismes sont agréés pour un seul type de conseil, contactez nous pour en savoir plus.

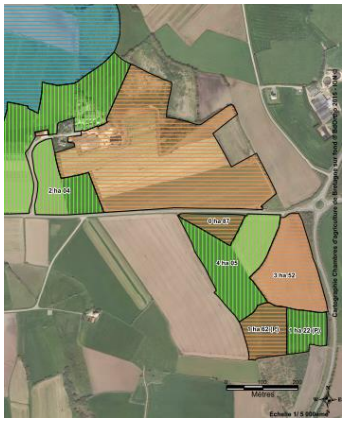

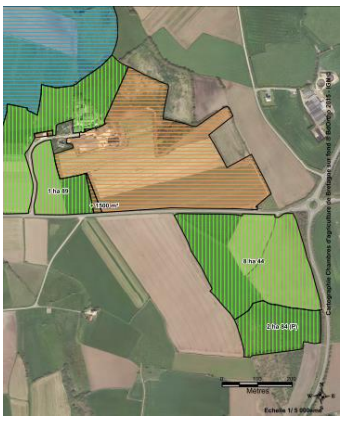

4. Poursuite des actions foncières:

En maitrise d'ouvrage Chambre d'Agriculture en partenariat avec le SMH et la SAFER.

Les échanges parcellaires ont déjà été lancés sur deux secteurs Plouzévédé/ St Vougay et Plouvorn. Depuis 2016 - 57 ha ont été échangés permettant d'optimiser 70 ha.

La réserve est gérée par la SAFER et une instance de concertation locale donne un avis consultatif (composée d'élus du SMH de la CRAB et de coopérative) sur les échanges.

Les frais de notaires et de dossiers sont pris en charge! Renseignez vous auprès de Jerôme Vacquet en charge du dossier à la Chambre d'Agriculture de Morlaix.

5. Aide à l'investissement matériel PCAEA 411a:

Les points sont **majorés** pour les exploitations engagées dans le plan algues Vertes **(+50 points)**. Vous pouvez bénéficier de 25% d'aide sur les investissements matériels.

6. Filière Horticole:

La nouveauté du PLAV2 est le lancement de nouvelles actions à destination de la **filière Pépinière/ horticole**, avec la mise en place de **diagnostics** pour connaitre l'impact potentiel de ces exploitations. Puis **le financement du conseil individuel** sur plusieurs thématiques comme la gestion de la fertilisation, de l'irrigation, du recyclage et autres composantes des itinéraires de culture en fonction des résultats du diagnostic initial. Cette action se fait en partenariat avec la station expérimentale du CATE (mise en œuvre CATE, financement SMH).

7. Chantiers collectifs de couverts précoces efficaces:

Afin de diminuer l'azote potentiellement lessivable un dispositif régional a été mis en place sur les baies algues vertes pour inciter à l'implantation de couvert précoce.

Lorsque le précédent le permet, outre l'aspect azote pour vous les intérêts sont multiples:

- **Aspect financier: prise en charge de la prestation de semis par une ETA ou CUMA (excepté les semences)**
- **Gain de temps**
- **Agronomiques : engrais verts, lutte contre les adventices structuration du sol…**

En 2017, plus d'une centaine d'ha chez 13 exploitants ont été semés en août par 1 CUMA et 1 ETA du Bassin Versant après orge, blé et légumes.

L'action reprend en 2018, vous pouvez d'ores et déjà réfléchir aux parcelles que vous souhaitez implanter précocement en couvert.

8. Différentes animations collectives autour de la gestion de l'azote :

Journée de démonstration de matériels, résultats d'expérimentations autour des plateformes de couverts après légumes(lancée en 2017) et sous maïs, compréhension de la dynamique de l'azote sur les parcelles fertilisées avec des eaux de lagunes, réseau de parcelles début drainage avec conseils de la CRAB, Travaux Dirigés pour la réalisation de plan prévisionnel de fumure en autonomie…etc

Chaque année, l'animation collective sera redéfinie afin de s'adapter aux mieux à vos besoins !

La plateforme de couverts 2017-2018 à Plouvorn (Réservez votre journée! Une visite sera organisée le mercredi 21 mars 2018)

LES ACTIONS SONT ENTIÈREMENT FINANCÉES PAR LE PLAV

Pour les actions agricoles, la TVA remboursable reste à la charge des exploitations (actions individuelles).

LES ACTIONS DU PLAV SONT ÉVOLUTIVES

De nouvelles actions à mi parcours du PLAV peuvent être proposées selon les besoins des exploitants et l'intérêt de l'action en faveur de la qualité de l'eau (après accord des financeurs).

Les actions du volet milieux naturels

Le bilan milieux naturels du PLAV1 et les constats actuels de l'état des zones humides et des cours d'eau ont montré que les actions menées sur ces types de milieux sont primordiales pour leur préservation et leur bon fonctionnement (dénitrification).

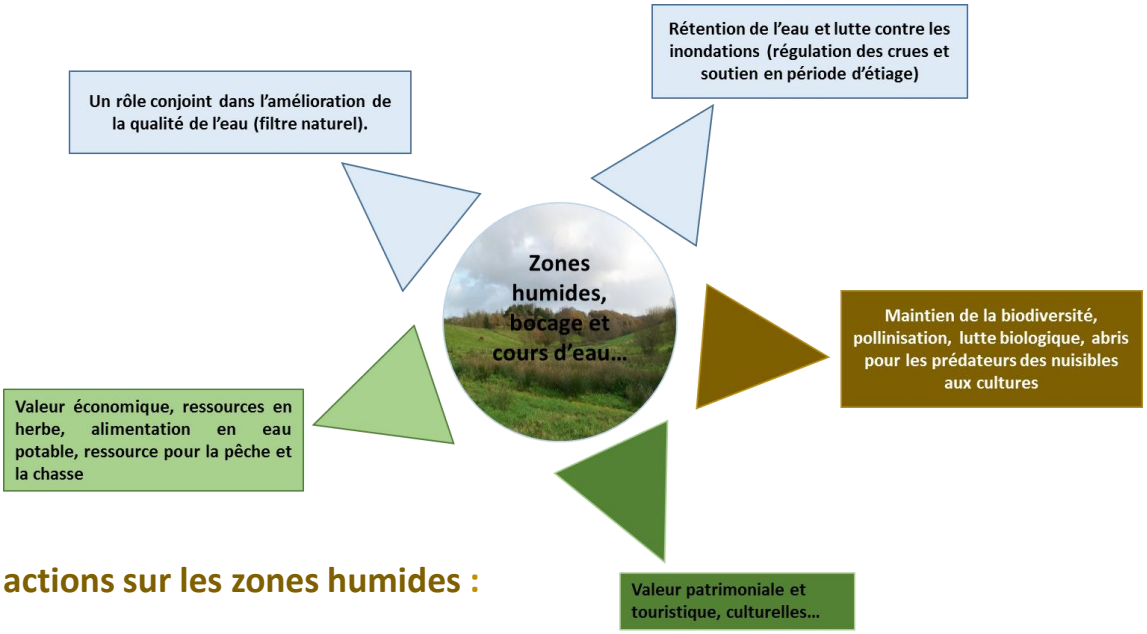

Les actions sur les zones humides :

- **Les conseils individuels sur la gestion des zones humides**, adaptés à la typologie de l'exploitation et de la parcelle concernée. Accompagnement dans la compréhension de la réglementation et son application (séquence éviter-réduire-compenser).
- **Les travaux de restauration** et de préservation des zones humides (réhabilitation et restauration de zones humides, entretien, plan de gestion, conventionnement…)
- **Sensibilisation et communication** autour des rôles des zones humides, accompagnements des communes.
- Nouvelle action en cours de construction sur les **têtes de bassins versants.**

La mise en œuvre de la stratégie Breizh Bocage sur l'Horn et le Guillec a montré un franc succès depuis 2010 avec près de 20km de talus réalisés et prochainement construits. Dans le nouveau PLAV, il s'agit de poursuivre la construction d'aménagements, avec toujours des talus anti érosifs avec haies ou non (ou haie à plat) en ceinture de zone humide (amélioration de la filtration de l'eau) mais aussi en amont sur les zones de plateaux.

Près de 30 Km de cours d'eau sont entretenus chaque année dans le but de restaurer la continuité écologique pour les poissons mais aussi pour participer à l'amélioration de la qualité de l'eau (indicateurs de suivis de la Directive Cadre de l'eau et réponses aux attentes du SAGE).

L'alternance des différents substrats et la sinuosité d'un cours d'eau favorise la fixation de l'azote et d'autres éléments. La succession de zones de sédiments grossiers et fins constitue une diversité indispensable pour la faune du cours d'eau (invertébrés et poissons). Le curage de sédiments grossiers ne laissant qu'un fond homogène annule tout maintien de la biodiversité et capacité à fixer l'azote et l'ensemble des polluants.

Ces travaux seront poursuivis tout au long du PLAV2.

Si vous êtes intéressés par des travaux zones humides, cours d'eau, bocage, ou connaitre la réglementation, des financements existent ! N'hésitez à nous contacter !

Avec la participation financière de :